

## **9. Ouverture des plis**

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques et financières aura lieu le vendredi 31 octobre 2008 à 10 heures 30 minutes, heure locale par la Commission de Passation des Marchés de CAMRAIL dans la salle de conférences de la Direction de la Planification et des Approvisionnements sise aux Ateliers centraux de Bassa-Douala. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix.

## **10. Délais d'exécution**

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage Délégué pour la réalisation des travaux est d'au plus (08) huit mois à compter de l'ordre de service de commencer les travaux.

## **11. Principaux critères éliminatoires**

Les principaux critères éliminatoires sont :

### à l'analyse des pièces administratives

- Dossier administratif incomplet ou pièces non conformes selon la liste donnée à l'article 13.1 du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) ;
- Absence d'un document justifiant d'une capacité financière supérieure à 500 millions de FCFA ;
- Chiffre d'affaires moyen des deux meilleures des cinq dernières années inférieur à 1 milliard de FCFA ;

### à l'analyse de l'offre technique

- Aucune référence de travaux similaires de montant supérieur ou égal à 1 Milliard de FCFA ;
- Non possession en propre d'au moins 75 % du gros matériel ;
- Non satisfaction d'au moins SOIXANTE DIX POUR CENT (70%) des critères essentiels permettant d'apprécier la qualité (formation et expériences) de l'équipe d'encadrement proposée conformément au tableau 1 du RPAO ci-dessous.
- Non satisfaction d'au moins SOIXANTE POUR CENT (60 %) des critères essentiels permettant d'apprécier la valeur technique de l'offre (méthodologie et organisation, planning et délai, sous - traitance) de l'équipe d'encadrement conformément au tableau 3

### à l'analyse de l'offre financière

- Absence de l'une des pièces formellement exigées dans l'offre financière (Article du RPAO)
  - Variante obligatoire non chiffrée
-